

Théret n° 487, un gamin au bagne de Belle-Île

Documentaire. C'est l'histoire vraie d'un « titi » parisien, envoyé à la colonie pénitentiaire pour enfants de Belle-Île-en-Mer. Le film de l'historien Julien Hillion est une réussite. Des cinémas vont le projeter.



Julien Hillion, l'historien qui a réalisé son premier film documentaire « Théret n° 487 ». | PHOTO : LFB PRODUCTIONS

Voilà vingt ans que Julien Hillion, docteur en histoire contemporaine, s'intéresse à la colonie pénitentiaire agricole et maritime belliloise (1), dans le Morbihan. Du sujet d'études, - ce Pontivyen ignorait jusqu'à l'existence du site au moment où il a commencé son travail -, il en est devenu expert. Assez pour y consacrer six ans de recherche et réaliser un film documentaire très réussi, *Théret n° 487*.

En retraçant le parcours du jeune titi parisien François-Henri Théret, soumis dès ses 11 ans à « **des règlements et à des respects de règles disciplinaires** », il touche une question plus large : « **Comment un gamin, certainement turbulent, devient extrêmement violent ? C'est bien la prison qui a fait ça de lui.** »

Et cela se passe entre autres, sur l'île morbihannaise. Les éloignant de leurs familles, après un passage devant le tribunal, la République qui se « **réserve le droit de punir** » y envoie les jeunes délinquants. Les pupilles, - les plus jeunes ont 10-11 ans -, sont au plus fort des effectifs 300 à 400, travaillant en mer, dans une ferme, dans divers ateliers. Des pupilles brimés, cassés par une administration censée apporter des valeurs éducatives.

Ouvert en 1880, en lieu et place



À Belle-Île, des pupilles scellant les conserves sous la surveillance d'un professeur technique. Cette photo a été prise entre 1929 et 1931.

| PHOTO : FONDS HENRI MANUEL / MÉDIATHÈQUE DE L'ENPJJ

d'une ancienne prison pour adultes, le bagne pour enfants ou « **centrale correctionnelle** » comme l'appelle Julien Hillion, brise une jeunesse. « **Au départ, je voulais faire un documentaire présentant l'histoire générale de la colonie pénitentiaire.** » Il s'intéresse notamment à la fin du XIX^e siècle, qui n'avait pas été étudié par ses pairs.

Une bande dessinée en 2025

Hasard ou pas, ce sont les murs qui vont parler. « **Par le fruit de mes recherches, j'avais découvert qu'il y avait des cachots dans le château Fouquet, un lieu décentralisé de la colonie. Pour le documentaire, j'ai**

pu y accéder, grâce au propriétaire. Là, sur les murs, des graffitis et un nom qui revient à maintes reprises : Théret. » Il change son scénario, car ce pupille-là a justement connu la décennie 1880, éprouvée par un épisode de fièvre typhoïde et une mutinerie. Tout prend sens. Son destin personnel racontera la colonie.

Le documentaire qui va être projeté dans différents cinémas bretons, fera certainement écho. Car l'histoire de la colonie, « **qui avait changé dans le temps avant de fermer en 1977** », passionne. Les visites estivales ne désespèrent pas. « **Avec Renan Coquin, auteur des illustrations qu'on voit dans le documentaire,**

continue Julien Hillion, nous sortons une bande dessinée en 2025. » Elle relatera l'histoire d'un autre pupille, Mathurin Réto, originaire de Saint-Malo. « **À l'époque, en 1911, L'Ouest-Éclair avait entamé une campagne de presse pour dénoncer les traitements des enfants.** » N'en disons pas davantage.

Loïc TISSOT.

(1) La colonie pénitentiaire agricole et maritime à Belle-Île a été créée par décret le 29 mai 1880. L'établissement, devenu une institution publique d'éducation surveillée (IPES), a fermé définitivement ses portes en 1977.



Le château Fouquet à Belle-Île-en-Mer. François-Henri Théret était gravé.

Capture d'écran

de
DUCTIONS



La ferme de Bruté à Belle-Île-en-Mer où travaillaient des pupilles de la colonie pénitentiaire.

| PHOTO : MÉDIATHÈQUE DE L'ENPJJ

Projections

Au cinéma l'Arvor de Rennes (10 novembre à 11 h) ; au Club de Locminé (le 10 à 18 h 30) ; au Rex de Pontivy (le 11 à 18 h 30) ; au Ti Hanok à Auray (le 13 à 20 h 30) ; à La Rivière à Étrel (le 15 à 20 h 30) ; au Ciné Gourin (le 19 à 20 h) ; au Cinéville de Lorient (le 21 à 20 h) ; au Club 6 de Saint-Brieuc (le 21 à 20 h) ; au Vauban 2 de Saint-Malo (le 5 décembre à 20 h) ; au Ciné Roch de Guéméné-sur-Scorff (le 7 décembre à 20 h 30).